

Du 3 mars au 13 juin 2025

Inscriptions scolaires

Sur rendez-vous

2025/2026



Cette démarche est à faire, soit :

- **Par mail à scolaire@bourgenbresse.fr**
Transmettre l'ensemble des documents obligatoires
- **En mairie sur rendez-vous au service Action éducative, 04 74 45 71 53**
Prise de rdv sur l'application de la Ville, rubrique Mes démarches, ou sur le site Internet de la Ville : www.bourgenbresse.fr
- **Au pôle Amédée Mercier :**
57, avenue Amédée Mercier, 04 74 42 46 90
- **À la maison de quartier des Vennes :**
11, rue La Fontaine, 04 74 42 46 20

Pièces à fournir obligatoirement :

- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois (original)
- Original du justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie des pages de vaccinations inscrites dans le carnet de santé ou attestation de non contagion
- Original du jugement de divorce ou de séparation concernant la décision de la garde de l'enfant
- À défaut, une attestation sur l'honneur du 2^e parent pour accord de scolarisation

Les demandes de dérogation sont délivrées uniquement par le service Action éducative (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h)

